

sants de mon troupeau. Le sang coule à grands flots, et la répression au lieu d'immobiliser les esprits n'en fait qu'augmenter l'exaspération. Je supplie V. M. au nom de la charité chrétienne et au nom des intérêts des deux pays, de mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions octroyées par V. M. sont insuffisantes pour assurer le bonheur du pays; la Pologne ne se contentera pas d'une autonomie administrative, elle a besoin d'une vie politique.

Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la question polonaise, faites en une nation indépendante unie à la Russie seulement par le lien de Votre Auguste Dynastie; c'est la seule solution qui soit capable d'arrêter l'effusion du sang et de poser une base solide à la pacification définitive.

Le temps presse, chaque jour perdu creuse davantage l'abîme entre le trône et la nation. N'attendez pas, Sire, l'issue définitive du combat; il y a plus de vraie grandeur dans la clemence qui recule devant le carnage, que dans une victoire qui dépeuple un royaume. Une grande parole digne de la magnanimité d'un grand souverain, suffit pour nous sauver. Nous l'attendons de la bouche de Votre Majesté. J'ose espérer que le monarque qui en délivrant du servage à travers tant d'empêchements, vingt millions de ses sujets pour en faire des citoyens libres, ne reculera pas devant la tâche également glorieuse, de faire le bonheur d'une nation si cruellement éprouvée.

Sire, c'est la Providence qui vous a confié ce peuple, c'est elle qui vous soutiendra, c'est encore elle qui vous réserve une couronne de gloire éternelle, si vous arrêtez une fois pour toujours le flot de sang et de larmes qui coule depuis si longtemps en Pologne.

Pardonnez, Sire, la franchise de mon langage, mais le moment est trop solennel. Pardonnez à un pasteur qui, témoin de malheurs immenses, ose intercéder pour son troupeau. En déposant aux pieds du trône mon humble mais fervente supplique, je suis heureux de pouvoir me dire,

De Votre Majesté,
Le plus fidèle et le plus obéissant sujet,
SIGISMOND FÉLIX FÉLINSKI,
Archevêque de Varsovie.
Varsovie, 15 mai 1863.

Russie.

On écrit de St-Petersbourg, 26 mai :
La police fait des efforts extraordinaires pour découvrir une société secrète qui semble avoir son siège à Moscou. La presse russe s'occupe beaucoup de cet incident et voici ce qu'on lit dans le *Naschi Wremia* (Notre temps) du 26 mai :

On remarque depuis quelque temps à Moscou un très grand nombre de personnes qu'on n'y avait jamais vues auparavant. On raconte aussi que sur les boulevards, le soir vers 10 heures, des hommes inconnus s'approchent des passants et leur adressent cette question : *Blahomerenyuy?* (Êtes-vous bien intentionné?) Ces jours-ci, sur le boulevard Stasnoi, cette question a été posée à une personne de notre connaissance qui répondit : Très bien intentionné, mais dans quel sens me le dites-vous? — L'inconnu s'éloigna promptement et disparut.

Le *Journal de Moscou* contient des correspondances de Smolensk 17 mai, annonçant que la population de cette ville est très agitée. Toutes les nuits des patrouilles composées de bourgeois parcourent les rues. On s'attend à des émeutes. Chaque jour les paysans amènent des insurgés par groupe de 30 à 50 hommes. La forteresse et la citadelle en sont déjà remplies. Plusieurs bandes se montrent dans les environs. On attend des troupes. Le peuple est très agité.

Les propriétaires fonciers se rassemblent dans la ville et n'osent pas en sortir.

Le bruit court que le 17 mai les insurgés ont brûlé le pont de Kritschen et qu'à 50 verstes de Smolensk près le village de Nadwa on a vu mille insurgés.

Toutes les lettres publiées par les journaux russes, ainsi que les rapports insérés dans *l'Invalide* prouvent l'étendue de l'insurrection.

LA QUADRATURE DU CERCLE.

C'est le nom qu'on pourrait donner à la question polonaise, tant elle est ardue et problématique. Rien que depuis le soulèvement de cette année, voilà dix solutions au moins mises en avant par les publicistes et les hommes d'Etat. Elles se sont successivement évanouies devant la logique des faits, aussi sûre que la volonté des hommes est aléatoire.

Nous risquons peu de nous tromper en disant qu'un sort pareil attend le nouveau projet dont il est beaucoup plus question d'ailleurs dans les journaux que dans les chancelleries. Il s'agirait d'un ensemble de propositions pour lesquelles on serait d'accord à Paris, à Londres, à Vienne, et qui aurait chance, se hâte-t-on d'ajouter, d'être acceptées à Saint-Petersbourg. En voici le texte, d'après un recueil soi-disant diplomatique :

- 1° L'empereur de Russie promulguerait une amnistie complète et générale ;
- 2° La Pologne obtiendrait une représentation nationale, dont les attributions, qui seraient à définir d'accord avec le cabinet de Saint-Petersbourg, n'excéderaient pas celles d'une diète provinciale à l'instar de la diète de Gallicie ;
- 3° Les Polonais seraient admis dans une large mesure aux fonctions publiques, et une autonomie administrative du pays serait en même temps assurée ;
- 4° La liberté de conscience serait pleine et entière. On ferait disparaître les restrictions légales qui existent sous ce rapport, et auxquelles sont soumis principalement le culte et le clergé catholiques ;
- 5° La langue polonaise serait reconnue comme langue officielle dans le royaume et employée à ce titre dans l'administration, dans la justice et dans l'enseignement ;
- 6° La Russie accorderait à la Pologne un système de recrutement régulier et légal.

Du premier coup, avec leur ordinaire sagacité, les journaux de Paris déclarent ce programme complet, parfait et en concluent que la Pologne va enfin être libre, la Russie dégage, l'Europe tranquillisée. Autant d'illusions, hélas ! On s'en apercevra dès les premiers pas qui seront faits vers une conciliation désirable, mais impossible.

D'où viendra l'obstacle ? De la Russie ? Non. Il n'y a rien, dans le programme ci-dessus, qui ne soit conforme à ses intérêts. La suzeraineté, mot ductile. Les princes y trouvent plus de prétextes pour leurs convoitises, que les peuples de garanties pour leurs droits. Qu'y avait-il dans l'article du traité de Vienne relatif à la Pologne ? La suzeraineté moscovite. On sait ce qu'elle est devenue. Et ce qu'il y a de plus grave, de plus inquietant aussi pour les Polonais, c'est que l'Europe, voyant la suzeraineté russe changée en despotisme, a laissé faire et... S'EST CROISÉE LES BRAS. Elle agirait autrement désormais, dit-on.

Qu'en savez-vous ?...
Donc, la Russie, tourmentée du présent, mais comptant sur l'avenir, peut très bien accepter les propositions des puissances médiatrices. Quant à la Pologne, c'est différent. La Pologne se sert du passé pour juger l'avenir. Elle voit qu'avec des formes douces on veut l'étendre de nouveau. Elle n'y consentira point. Amnistie, diète, liberté de conscience, langue nationale, franchises municipales, toutes ces choses, qu'elle ne possédait jamais au

degré que lui assurerait la Russie, elle les rejette comme de funestes présents. Que veut-elle ? Mon Dieu ! ce qu'elle veut, tous les peuples qui ont de la fierté, tous les hommes qui ont du cœur : s'appartenir. Or, sur ce terrain, rien de possible, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais, du consentement de la Russie, et aussi peut-être de celui des gouvernements de Vienne et de Berlin. La Pologne reconstituée, ce n'est pas seulement la Russie diminuée, c'est l'Autriche atteinte, et la Prusse aussi. Tranchons le mot, osons dire ce que chacun pense et ce que tout le monde dissimule : c'est la refonte de la carte de l'Europe. Attendez des Etats du Nord un tel sacrifice, ce serait plus que de la candeur.

Mais, d'une part, nous le répétons à satiété, quoi qu'il nous en coûte d'aller contre de généreuses illusions, contre de sympathiques espérances, d'autre part, la Pologne n'acceptera point la domination enguirlandée qu'on demande en son nom à la Russie ? C'est donc, pour revenir au début de nos réflexions, une quadrature du cercle, une chimère, une impossibilité ? Non. Le droit est patient, la force est transitoire, Dieu est juste.

A. BAYVET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 2 juin.
Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance royale, en date du 1^{er} juin, contre-signée par tout le ministère, qui, se fondant sur l'article 63 de la Constitution, autorise les autorités administratives à suspendre ou à supprimer, après deux avertissements, les journaux dont le contenu considère dans son ensemble, pourrait mettre en péril la tranquillité publique. Les journaux étrangers peuvent, pour le même motif, être interdits aux frontières de l'Etat.

New-York, 23 mai.
Le général Grant dit, dans sa dépêche, qu'il espère faire prisonnières toutes les forces confédérées qui sont à Wicksburg. Les fédéraux ont fait beaucoup de prisonniers.

New-York, 23 mai.
On a reçu à Washington des nouvelles officielles de l'armée fédérale de Wicksburg allant jusqu'au 20. Le général Grant annonce qu'il a pris Haines-Bluff et qu'il s'est emparé des ouvrages de défense de Wicksburg et de 87 canons. La lutte continue. Grant occupe Jackson, le pont de Black-River et Haines Bluff.

Les nouvelles venues de Wicksburg sont considérées comme très favorables aux fédéraux.

Cracovie, 2 juin.
Le succès obtenu par Oxinski à Janow, le 28, est pleinement confirmé. Le colonel Hubicki a remporté le 25, un avantage près de Lenczyca. Yankowski a livré un combat sur la route de Lublin. Les nouvelles de la Lithuanie portent que les Russes ont été battus, le 21 à Jabnory par le détachement d'Albertynski. C'est le comte Schouvaloff qui commandait les Russes dans cette affaire.

Varsovie, 2 juin.
La victoire des insurgés à Laska, palatinat de Kalisch, est entièrement controuvée. Il est également faux qu'ils aient occupé Chmielnik, en Podolie et enlevé des postes russes.

Hambourg, 3 juin.
La *Poste du Nord* annonce qu'on a arrêté dans les provinces riveraines du Volga des émissaires qui distribuaient un faux manifeste proclamant le partage gratuit des terres, l'abolition des impôts, de l'armée, et la réforme des lois. Les coupables seront jugés selon les lois martiales.

CHEMIN DE FER

De Lérida à Reus et Tarragone

Société anonyme autorisée par décrets royaux des 10 mars 1858 et 12 novembre 1862.

Longueur totale : 99 kilomètres.
En exploitation : Tarragone à Reus, 13 kilom.
Reus à Montblanch, 28 kilom.
En construction : Montblanch à Lérida, 58 kilom. pour être achevé dans deux ans au plus tard.

6 0/0 d'intérêt aux actions pendant la durée des travaux, payables à Paris, chez les fils de Guilhou jeune et Co.
Revenu minimum des actions, 11 0/0, soit 55 fr. par action, après l'ouverture de la ligne.

Le produit des 13 kil., de Tarragone à Reus est suffisant pour payer l'intérêt et l'amortissement des obligations émises pour la construction des 43 kilom. de Tarragone à Reus et de Reus à Montblanch.
Capital social, 25,000,000 fr., entièrement souscrit.

Membres du conseil d'administration :
MM. le vicomte N. DUCHATEL, gr. off. de la Légion d'honneur, anc. préfet, adm. de la Comp. des chemins de l'Ouest.
LAMARQUE, anc. préfet, adm. des Magasins généraux de Bordeaux.
DESTREZ, anc. banquier, adm. de la Comp. gén. de Crédit en Espagne.
NUMA GUILHOU, banquier, présid. du conseil d'adm. du chem. de fer des Charentes.
le comte de VILLENEUVE, propriétaire.
le marquis de PERALES, gr.-croix de l'ordre de Charles III, gr. d'Espagne, adm. de la Comp. gén. de Crédit en Espagne.

l'Invalide publie une ordonnance ayant pour but de hâter la mise de l'armée russe sur pied de guerre.

Breslau, 3 juin.

La *Gazette de Breslau* a reçu de Kalisch 2 juin, les nouvelles suivantes :

Un combat sanglant a eu lieu près de Grochow. Beaucoup de charriots remplis de blessés russes sont arrivés aujourd'hui à Kalisch. Les troupes russes sont revenues en nombre considérablement réduit. Il paraît que le combat continue. De nouvelles troupes sont parties ce matin. Les insurgés se sont maintenus sur le champ de bataille et ont pris deux canons.

Revue des journaux.

On lit dans la FRANCE, sous la signature de M. E. Quinsac :

« Le *Constitutionnel* rejette sur la France la responsabilité des élections de Paris. Nous trouvons que le *Constitutionnel* est bien modeste. Il nous attribue une victoire dont l'honneur lui appartient en grande partie.

Il a poursuivi de ses sarcasmes et de ses injures des renommées que le pays honore ; il a accablé de ses tirages extraordinaires les électeurs du suffrage universel, et en dernier résultat il n'a réussi qu'à révolter ceux qu'il voulait effrayer. »

La PATRIE en déclarant que la coalition des oppositions diverses a triomphé à Paris, fait remarquer que ce résultat n'a pas dû surprendre les esprits clairvoyants et que certains faits antérieurs avaient mis suffisamment à même de le prévoir.

Si les candidats de l'opposition l'ont emporté sur ceux que l'administration avait désignés et recommandés aux électeurs, les amis du gouvernement ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils auraient dû, comme l'ont fait leurs adversaires, s'organiser, se mettre d'accord, faire preuve, et avant et pendant les élections, de cet esprit d'ensemble, de cette discipline qui ont fait triompher les candidatures rivales et qui seuls peuvent assurer le succès.

Il est à espérer que le résultat du scrutin sera pour eux un avertissement salutaire et dont ils profiteront à l'avenir. — Delamarre.

Dans l'opinion de la PRESSE, formulée par M. E. de Girardin, « les élections de Paris ne veulent pas dire » Renversement de l'édifice pour reconstruire à la place ce qui a été détruit le 24 février 1848, non, elles veulent dire : Couronnement de l'édifice... »

« Elles ne veulent dire rien de plus et surtout rien d'autre. »

« Nous avons toujours déclaré, dit la NATION, et nous déclarons encore que, vainqueurs pas plus que vaincus, MM. Havin, Thiers, Simon, Pelletan et cœtera n'ont pas assez d'importance pour faire échec à l'Empire de quelque manière que ce soit. Les nominations obtenues à Paris et sur quelques points de la province nous confirment dans notre conviction qu'il y a encore au sein du pays des partis hostiles des intrigues qui conspirent contre le gouvernement, mais nous n'avons pas plus à en être émus aujourd'hui qu'hier.

« L'attitude de Paris est une attitude de tradition, c'est en quelque sorte convenu, et il est probable que d'ici à longtemps le

gouvernement devra en prendre son parti.

« L'attitude de Paris n'est donc rien qui doive surprendre; on peut se trouver déçu pour avoir espéré mieux, mais non pas être étonné, et encore moins ému. — Ulysse Pic.

« Célébrons, dit le SIECLE, célébrons la victoire du peuple de Paris avec le calme et la modération qu'il a mis dans la lutte. Quel moment plus propice que celui des élections pour donner la sanction du fait aux aspirations libérales du pays. Avec cette sûreté de coup-d'œil politique qui le distingue, le peuple de Paris a saisi l'occasion qui lui était offerte de faire une grande manifestation en faveur de la liberté ; de là l'immense majorité obtenue par la liste de l'opposition. »

Laissons arriver à la Chambre le grand prêtre du *Siecle*, le vénérable Havin ; il nous répétera, avec toute l'éloquence que lui suppose le bon peuple de Paris, qu'il faut à la France beaucoup de liberté. Il apprendra, à toute la France étonnée, ce que c'est que la liberté et à quelle dose il devient nécessaire de l'octroyer. Et nous devons tout cela à ce peuple de Paris que distingue à un si haut degré ce coup-d'œil politique dont l'infaillibilité va devenir tout à coup proverbiale, grâce à M. Havin. — J. REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

La question de savoir s'il y a incompatibilité entre les fonctions d'adjoint ou maire d'une commune et celle de membre de la commission administrative d'un hospice établi dans cette commune est en ce moment débattue dans plusieurs localités.

Cette question paraît ne pouvoir être résolue que négativement. On ne voit pas en effet, sur quoi on pourrait se fonder pour soutenir l'affirmative.

L'article 5 de la loi du 5 mai 1835, ne contient parmi les incompatibilités qu'il prononce, absolument rien d'où l'on puisse induire celle dont il s'agit ici.

Il est vrai que dans une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 13 février 1818, il est dit qu'on « doit éviter, autant que possible, de nommer les conseillers municipaux, membres des commissions administratives des hospices ; » et cela par la raison que les conseils municipaux sont appelés à voter sur les subventions fournies aux hospices par les communes, ainsi qu'à donner leur avis sur la plupart des questions relatives à la question des biens de ces établissements.

Mais, indépendamment de ce que les maires et les adjoints peuvent être aujourd'hui choisis en dehors du conseil municipal, la circulaire précitée parle uniquement d'un simple mouvement administratif, et non d'une incompatibilité légale.

Il faut conclure de là, qu'il appartient souverainement aux préfets, qui aujourd'hui, aux termes du décret du 2 mars 1852 notamment partout les commissions administratives, d'apprécier les avantages ou les inconvénients de la réunion, dans la même personne, des fonctions d'adjoint et de membre d'une administration hospitalière.

On s'occupe activement, au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, des réformes à introduire dans l'instruction des différentes affaires qui ressortissent à ce département ministériel pour en simplifier la marche et en accélérer la solution.

La commission chargée de ce travail en aurait aujourd'hui arrêté les bases. Entre autres réformes, appelées par de puissants

tre, avec une sollicitude presque paternelle, de toutes sortes de questions et d'objections ; car il ne pouvait se décider à le laisser seul dans un moment où il y avait peut-être quelque danger à courir. Il fallut les raisonnements les plus convaincants et les ordres les plus formels du marquis pour le déterminer enfin à prendre la route de Caracas.

Les Espagnols, ne s'imaginant point que la réunion convoquée à la Silla devait se composer de plusieurs centaines de personnes de tous les points de la province de Venezuela, s'étaient contentés d'envoyer sur les lieux un officier avec un détachement de cinquante hommes. Il avait ordre de s'embusquer dans un fourre ou dans une gorge, d'où il observerait l'assemblée, et, quand elle paraîtrait complète, de la cerner et d'en arrêter tous les membres, au nom du capitaine-général.

En face de la colline à la chute d'eau et à l'ancienne mine d'or, s'élevait un bois de bananiers de 15 à 16 pieds de haut.

C'est là que pénétra le détachement arrivé pendant la nuit. Il y était entièrement caché, et il avait en même temps l'avantage de découvrir toute la colline. Le lieutenant était informé que la réunion se tiendrait vers huit heures. Dès le point du jour, une troupe de cavaliers parut, puis se dispersa dans toutes les directions. Et ce fut tout : rien ne troubla plus ensuite le silence de cette solitude. L'ardeur du soleil allait croissant ; les soldats mouraient de chaleur et de soif et enduraient le supplice de Tantale à la vue de cette eau limpide jaillissant du rocher, car on leur défendait de quitter leur embuscade pour aller s'y rafraîchir.

Cependant, quand le moment fixé pour la conférence fut passé depuis trois heures,

quand la soif et les piqûres des insectes devinrent intolérables pour lui comme pour ses hommes, le lieutenant se décida à entreprendre en personne une reconnaissance. Il sortit du bois avec précaution. fit le tour de la colline comme un renard rôde autour d'un poulailler, la gravité et promena ses regards sur les environs déserts. Puis il s'approcha du ruisseau, se pencha sur le bord et but dans le creux de sa main. Aussitôt les soldats s'élançèrent comme un seul homme, avec la même impétuosité que s'ils allaient prendre la source d'assaut. Le lieutenant eut beaucoup de peine à retablir l'ordre parmi sa troupe. Convaincu qu'il pouvait considérer sa mission comme terminée, il se remit en marche sur Caracas vers midi.

ROBERT HELLER.

(La suite au prochain numéro.)

On lit dans la *Revue Scientifique* :
« De tous les produits créés jusqu'à ce jour pour les soins de la chevelure, le seul qui offre des garanties de réussite est l'Eau Tonique de Chalmoin, de Rouen. La haute et universelle réputation dont elle jouit, pour les remarquables propriétés qu'elle possède de nourrir, d'augmenter et d'embellir la Chevelure est une preuve convaincante de son efficacité. Dans tous les cas d'alopécie, son opération est singulièrement active. On la recommande spécialement pour les enfants, parce qu'elle devient la base d'une belle chevelure et qu'elle dispense de l'emploi du peigne fin. »

Louis GUILHOU, grand-croix de l'ordre de Charles III, banquier à Madrid, adm. de la Comp. de Crédit en Espagne. J.-B. MICHADA, sénat., banquier à Madrid.

GOMEZ, propriétaire.
BORRAN, banquier à Barcelone, entrepreneur de chemins de fer.

Ingénieur du gouvernement Espagnol auprès de la Comp., le colonel du génie ALAMEDA.

Ingénieur de la Comp., M. LEHARDY DE BEAULIEU.

MM. EUTROPE CHAUVIN et Co, banquiers, rue de Provence, 11, à Paris, acheteurs de cinq mille actions de 500 fr. chaque de ce chemin, ils offrent au public aux conditions suivantes :

Aux souscripteurs qui voudront se libérer et recevoir les titres définitifs, on fera 2 0/0 d'escompte.

Aux autres souscripteurs :
100 fr. contre la remise d'un récépissé provisoire.
100 fr. deux mois après ; 100 fr. quatre mois après ; 200 fr. cinq mois après.

Dans les villes où la souscription n'est pas ouverte, adresser les fonds par les Messageries ou par lettres chargées à MM. Eutrope CHAUVIN et Co, banquiers, rue de Provence, 11, à Paris.

Tous les coupons et valeurs ayant cours à la Bourse sont acceptés comme espèces, les valeurs au cours du jour de leur réception.

ON SOUSCRIT

A Roubaix, chez MM. Pérot et Co, banquiers. 3814-5137

Rhumes, Irritations de Poitrine.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. DARRUEL et COTTEBAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.
Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations.)

VINAIGRE de toilette C) SMACÉTI.
Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. 3664-284

AVIS. — En envoyant un franc 50 centimes en timbres-poste à M. DISCRET, photographe de S.M. l'Empereur, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par le retour du courrier, le portrait-carte de 321 (trois cent vingt-et-une) célébrités contemporaines. 3740-4907

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS pour vendre à BON MARCHÉ et fournir d'excellentes marchandises, est la FABRIQUE LYONNAISE. 34. Chaussée d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPECIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES. CORBELLES DE MARIAGE. Maison de fabrique à Lyon. — Genres exclusifs. M. H. DESPAIGNE, propriétaire-directeur. — Expédie en province. —